



Problème de garantie décennale

Par **sophie**, le **14/12/2009** à **15:00**

Bonjour, je suis propriétaire d'un studio situé à lille. j'ai eu des soucis de toiture une société de travaux de rénovation est intervenue hors deux mois plus tard j'ai eu de nouveau soucis d'effondrement de plafond.

la société est de nouveau intervenue les travaux se sont terminés il y a de cela une semaine et de nouveau des fuites apparaissent au nouveau du plafond que puis-je faire.

La société ne souhaite pas faire appel à la garantie décennale. Comment faire pour que celle-ci me rembourse les 4000 euros de déboursés ?

Une nouvelle entreprise est venue constater les travaux réalisés d'après leurs dires les travaux ont été mal réalisés.

Merci de votre aide, cdt.